

2PORTZAMPARC

Société par actions simplifiée au capital de 132 607 euros

Siège social : 38 rue La Bruyère 75009 PARIS

400 478 830 RCS PARIS

DECISION DU PRESIDENT**Transfert du siège social**

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} septembre, Christian de Portzamparc, agissant en qualité de Président de la société **2PORTZAMPARC** (la « Société »), a pris, conformément à l'article 4 des statuts de la Société, les décisions suivantes :

Première décision – transfert du siège social et modification de l'article 4 des statuts :

Le Président de la Société décide, conformément aux articles 4 et 18 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante :

- 31 Cité d'Antin à Paris (75009)

Et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à PARIS (75009) 31 Cité d'Antin

[...] »

Deuxième décision – pouvoir en vue des formalités

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie de la présente décision afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution des décisions prises, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce.

Certifié conforme

Le Président



Signé par :



4C7AA29E20734A6...

Christian de Portzamparc